

M. Comeau, appuyé par M. Forrestall, propose,—Que le Bill C-10, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, soit modifié par le retranchement des lignes 24 à 29, à la page 1, et des lignes 1 à 5, à la page 2 du bill, et leur remplacement par ce qui suit:

«c) «port» désigne tout havre ou port au Canada.»

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

Sur motion de M. Munro, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), ledit bill est agréé à l'étape du rapport.

Du consentement unanime, M. Munro, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill S-14, Loi concernant la vente et l'importation de certains dispositifs émettant des radiations, rapporté avec un amendement par le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est agréé à l'étape du rapport.

M. Pepin, au nom de M. Munro, appuyé par M. Cadieux (Labelle), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant adoption des amendements apportés par le Sénat au Bill C-12, Loi portant création du Centre de développement international.

M. Sharp, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), propose,—Que les amendements apportés par le Sénat au Bill C-12, Loi portant création du Centre de recherches pour le développement international, soient maintenant lus une deuxième fois et agréés.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus une deuxième fois et agréés.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés soit abordée à 2 h. 35 de l'après-midi.

*(Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)*

*(Bills publics)*

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étape du rapport du Bill C-29, Loi concernant la fête du Canada (Titre modifié: Loi concernant la fête de la Confédération), rapporté avec des amendements par le comité permanent de la justice et des questions juridiques.